

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 357

10 février 2015

### SOMMAIRE

1to1 Marketing S.à r.l. ....	17097	IF Three 1 S.à r.l. ....	17105
3emme S.A. ....	17097	IF Three Top S.à r.l. ....	17105
A.G.E. 25, S.C.I. ....	17099	IF TOP Sàrl ....	17110
Agrest Finance ....	17100	IF Two 1 S.à r.l. ....	17110
ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial ....	17100	IG Log 2 S.à r.l. ....	17106
Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.à r.l. ....	17099	IG LOG S.à r.l. ....	17106
Altre Finance, S.à r.l. ....	17099	Industrial Securities Luxembourg S.à r.l. .....	17106
Amara Management S.A. ....	17113	INL 1 S.à r.l. ....	17108
Arcanum ....	17101	Investdevelopment, S.à r.l. ....	17107
Braemar Management S.A. ....	17101	IS Business Services S.à r.l. ....	17108
Bufab S.à r.l. ....	17122	IS Eurologistics Investments Sàrl ....	17108
Constructions Métalliques Franck SA ....	17124	Landewyck Group Sàrl ....	17090
Continental Pac Industries S.A. ....	17133	Lawa ....	17090
Cottex S.A. ....	17126	Linxx Services S.A. ....	17090
COURTALUX (Courtier d'assurances) ..	17112	Miraflores Holding S.A. ....	17109
Crosscapital Sicav ....	17126	Moser S.A. ....	17136
CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS ....	17130	RedTree Bleriot 2 S.à r.l. ....	17091
Cygnus Investments S.à r.l. ....	17110	Rock Ridge RE 22 ....	17135
Cynthia Infrastructures S.A. ....	17126	Soma.lu S.A. ....	17135
dictant S.à r.l. ....	17098	Spectrum Investment Group ....	17092
ed comes S.à r.l. ....	17098	Teak Luxembourg S.A. ....	17093
French Toucan SA ....	17111	Transport International Luxembourgeois S.à r.l. ....	17093
Grinder S.A. ....	17102	Trea Life S.A. ....	17094
GW Investments S.à r.l. ....	17103	Trial Quatre S.à r.l. ....	17094
HAB2 Prop Co. C S.à r.l. ....	17104	Tuma Trade ....	17095
Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l. ....	17103	VCL Valve Competence Luxembourg ...	17095
Hess (Luxembourg) Exploration and Pro- duction Holding S.à r.l. ....	17103	Vern Participations et Gestions Immobiliè- res S.A. ....	17096
Hung 1 Sàrl ....	17104	Viria Holding S.A. ....	17096
IBEF S.A. ....	17104	Viria Holding S.à r.l. ....	17096
IC Fund ....	17104	Vlad Investissements S.A. ....	17096
		Webb S.à r.l. ....	17097

**Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 54.000.000,00.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

---

*Extrait de résolutions*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2014 que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de son mandat de Gérant de Monsieur Marc WAGENER, demeurant à L - 1467 Howald, 77, rue Henri Entringer, né le 26.08.1965 à Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Assemblée Générale nomme:

- Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à L - 1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19.02.1942 à Luxembourg;

- Monsieur Charles MEYER-GOERGEN, demeurant à L - 7221 Bereldange, 1, rue Dicks, né le 19.04.1969 à Luxembourg; et

- Monsieur Max MEYER, demeurant à L - 8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04.07.1954 à Luxembourg  
comme Gérants de la Société à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour un mandat expirant au 31 décembre 2016.

Chaque Gérant pourra représenter la Société sous sa seule signature.

Changement d'adresse d'un associé

Suite à un changement d'adresse, la nouvelle adresse de l'associé Madame Alexandra TURK, détenant 600 parts sociales de la Société en nue-propiété, est comme suit:

Madame Alexandra TURK

33 rue de Longchamp

F - 75116 Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015003190/30.

(150003044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Lawa, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.841.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015003192/14.

(150002420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Linxx Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 11.766.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

SALINAS CORP, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Suite 13, first floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé Seychelles, eingetragen beim Registrar of International Business Companies Seychelles unter der Nummer 096651,

hier vertreten durch Herrn Robert WEIRIG, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt. Die Komparentin ersucht, durch ihren Vertreter, den amtierenden Notar ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft „LINXX Services S.A.“, mit Sitz in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer B 11.766, gegründet durch Urkunde von Notar Camille Hellinckx aus Luxemburg am 10. Januar 1974, veröffentlicht im Mémorial C No 70 vom 2. April 1974.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft einunddreißigtausend Euro (31.000,00 EUR), eingeteilt in tausendzweihundert (1.200) Aktien ohne Nominalwert.

III.- Dass die Komparentin die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist, und das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin erklärt, alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zurzeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, aufbewahrt werden.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Robert WEIRIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003199/45.

(150002516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

### **RedTree Bleriot 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 193.156.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 5 janvier 2015 que:

- la démission avec effet au 5 janvier 2015 de Monsieur Keith David McShea de son poste de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée;

- il a été décidé de révoquer avec effet au 5 janvier 2015 Monsieur Keith David McShea de son poste de gérant de catégorie B de la Société; et

- la démission avec effet au 5 janvier 2015 de Monsieur Robert Hodges de son poste de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée;

- il a été décidé de révoquer avec effet au 5 janvier 2015 Monsieur Robert Hodges de son poste de gérant de catégorie A de la Société;

Et

- il a été décidé de nommer Monsieur Robert Hodges, né le 16 novembre 1967, à Adershot, au Royaume-Uni, résidant professionnellement à 45 Pont Street, Londres, SW1X 0BD Royaume-Uni, comme gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, à compter du 5 janvier 2015;

- il a été décidé de nommer Monsieur Georges Dassonville, né le 2 janvier 1949, à Falisolle, en [Belgique], résidant professionnellement à 2/4, rue du Nord, L - 2229 Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, à compter du 5 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

*Pour la Société*

Christophe Clément

*Avocat à la Cour / Mandataire*

Référence de publication: 2015003363/29.

(150003075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Spectrum Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 105.873.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze,

le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Alain LEVY, dirigeant de sociétés, demeurant à L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme SPECTRUM INVESTMENT GROUP S.A., avec siège social à L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.873 (NIN 2005 2200 750) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date 27 janvier 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 28 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 706 du 21 mars 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que le comparant déclare expressément que la société SPECTRUM INVESTMENT GROUP S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société SPECTRUM INVESTMENT GROUP S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SPECTRUM INVESTMENT GROUP S.A. a été réglé et qu'il demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München.

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. LEVY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2015. Relation: GAC/2015/50. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003419/49.

(150002797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Teak Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.327.

—  
EXTRAIT

En date du 11 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé:

1. d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Antonis Tzanetis en tant qu'administrateur de la Société;
2. de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4) et de réélire et qualifier (i) Heiko Dimmerting et Michiel Kramer en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société et (ii) Mats Eklund et Thomas Sonnenberg en tant qu'administrateurs de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 mars 2019;

3. de nommer Joakim Lindström-Formicola, résidant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la Société au 31 mars 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Teak Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2015003433/19.

(150002872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Transport International Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 21.997.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Joao MONTEIRO DO CARMO, retraité, né le 10 juin 1947 à Pala/Pinhel (P), demeurant à L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn,
2. Madame Domenica COVELLA, retraitée, née le 24 novembre 1953 à Gioia Del Colle/Bari (I), demeurant à L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.», dont le siège social est situé à L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Differdange, en date du 21 septembre 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 290 du 23 octobre 1984, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.997.

Que le capital social de la société «TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.» est de douze mille trois cent nonante-quatre euros et soixante-huit cents (12.394,68-.EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79-.EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni part d'immeuble.

Que les comparants, représentant l'intégralité du capital social, décident de prononcer sa dissolution avec effet immédiat.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBOURGEOIS S.à r.l.».

Qu'ils déclarent être investi de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu en rapport avec le bilan de clôture joint au présent acte, et éventuellement encore à échoir la concernant.

Le bilan de clôture, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants démissionnaires pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse du siège social où toutes notifications peuvent leur être adressées: L-4991 Sanem, 198, rue de Niederkorn.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900,00 EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Monteiro Do Carmo, D. Covella, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2014 - EAC/2014/18424 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003461/48.

(150002691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

#### **Trea Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

C. WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015003462/14.

(150002222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

#### **Trial Quatre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 87.040.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur José Carlos LOPES RODRIGUES, né le 16 août 1969 à Cepelos/Vale de Cambra (P), demeurant à L-7231 Walferdange, 40, rue de l'Industrie,

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «TRIAL QUATRE S.à r.l.», dont le siège social est situé à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph EL-VINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1044 du 9 juillet 2002, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.040.

Que le capital social de la société «TRIAL QUATRE S.à r.l.» est de trente mille euros (30.000.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de trois cents euros (300.-EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni part d'immeuble.

Que le comparant, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer sa dissolution avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «TRIAL QUATRE S.à r.l.».

Qu'il déclare être investi de tout l'actif de la société et expressément prendre en charge tout passif échu en rapport avec le bilan de clôture joint au présent acte, et éventuellement encore à échoir la concernant.

Le bilan de clôture, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants démissionnaires pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées:.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900 EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lopes Rodrigues, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2014 - EAC/2014/17670 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003464/44.

(150002709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

#### **Tuma Trade, Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.726.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16/12/2014.

Référence de publication: 2015003468/10.

(150002257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

#### **VCL Valve Competence Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 19, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 193.002.

#### *Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss vom 18. Dezember 2014:*

1. Der Verwaltungsrat bestimmt als Vorsitzenden des Verwaltungsrats Herrn Georges RASSEL, geboren am 23. Oktober 1964 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1122 Luxemburg, 32, Rue d'Alsace;

2. Der Verwaltungsrat ernennt:

- Herrn Mario KRATZ, geboren am 20. Juni 1969 in Trier, wohnhaft in D-54456 Tawern, 34, Margaretenstrasse und

- Herrn Manuel WENNER, geboren am 25. Mai 1967 in Bettembourg, beruflich wohnhaft in L - 1122 Luxemburg, 32 Rue d'Alsace,

zum Direktor. Er beauftragt diese mit der Führung der täglichen Geschäfte der Gesellschaft. Vorgenannte Personen gelten als „délégué à la gestion journalière“ im Sinne der Bestimmungen des Gesetzes vom 15. August 1915.

3. Die Herren KRATZ und WENNER können die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift für alle Rechtsgeschäfte binden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2014.

Georges RASSEL

*Verwaltungsratsvorsitzender*

Référence de publication: 2015003485/23.

(150002452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.097.

Messieurs DONATI Régis, ROSSI Jacopo et DE BERNARDI Alexis démissionnent de leur poste d'administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Alexis démission de son poste Président. Monsieur REGGIORI Robert démission de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015003489/15.

(150002641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**Viria Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Viria Holding S.A.)**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003493/10.

(150002525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

**Vlad Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.458.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/137, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VLAD INVESTISSEMENTS S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 125458, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 957 du 23 mai 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 7 février 2012.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

*Mention spéciale*

Le transfert du prêt GA.TI.PA. COSTRUZIONI S.r.l. d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) à l'actionnaire KERKIRA INTERNATIONAL LIMITED S.A., ayant son siège social au 8, Calle Aquilino de la Guardia, Panama, République de Panama, pour le montant d'un euro (EUR 1,-).

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 117503, et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B n°79327, pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003495/35.

(150003307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015003498/10.

(150002215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**1to1 Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.007.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2014 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant A suivant à compter du 31 décembre 2014:

Madame Nathalie S.E. Chevalier, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant A suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée illimitée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Fabrice Rota, gérant A;
- Monsieur Sébastien Rimlinger, gérant A;
- Monsieur Paul Winston Miller, gérant B;
- Madame Regina M. Paolillo, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

1to1 Marketing S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015003517/24.

(150002342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**Jemme S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Petrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.756.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'administration de la société, en date du 29 Décembre 2014:*

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'administration acte le changement de siège social de la société et décide de transférer celui-ci du L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, vers le L-2320 Luxembourg 94A Boulevard de la Petrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Décembre 2014.

*Pour la société*

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015003521/15.

(150002390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**dictant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.217.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015003524/10.

(150003421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**ed comes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6130 Junglinster, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.671.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A COMPARU:

Monsieur Edouard COMES, retraité, né à Godbrange, le 11 mars 1947, demeurant à L-6113 Junglinster, 29, rue des Cerises.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- la société à responsabilité limitée "ed comes S.à r.l.", ayant son siège social à L-6130 Junglinster, 12, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 53.671, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 10 avril 1996. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67-EUR) (équivalent à 500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, entièrement libérées.

3.- Que la personne comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la personne comparante agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la personne comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la personne comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la personne comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6, et notamment tous les obligations légales découlant de la dissolution de la Société à l'égard des salariés.

8.- Que la personne comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-6113 Junglinster, 29, rue des Cerises.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Edouard COMES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003525/46.

(150003528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**A.G.E. 25, S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 848.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission du gérant:

- Monsieur Jean-Claude STEFFEN, gérant, né le 13 juillet 1962 à Esch/Alzette, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 50, boulevard Kennedy.

2) Nomination du gérant:

- Monsieur Tom STEFFEN, gérant, né le 15 mars 1989 à Esch/Alzette, demeurant à L-4221 Esch/Alzette, 124, route de Luxembourg.

3) Nomination de la gérante:

- Madame Lynn STEFFEN, gérante, née le 02 juin 1990 à Esch/Alzette, demeurant à L-3332 Fennange, 81, route d'Esch.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2014.

*Les Associés*

Référence de publication: 2015003526/20.

(150003471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.058.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 29 décembre 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 décembre 2014*

1. M. Douwe Jacob Hendrik TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant C, avec effet au 29 décembre 2014.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de catégorie C, avec effet au 29 décembre 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour extraits sincères et conformes

*Pour Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015003531/19.

(150003324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Altre Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.922.

—  
Par la présente, je porte à votre connaissance le fait que je démissionne de mon mandat de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Damien Nussabum

*Gérant*

Référence de publication: 2015003535/12.

(150003552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Agrest Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 38.823.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «AGREST FINANCE S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18063.

- que la société «AGREST FINANCE S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38823,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 06 décembre 1991, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en 1992, sous le numéro 210 et page 10062.

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois en date du 28 juin 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 septembre 2002, sous le numéro 1393 et page 66848,

se trouve à partir de la date du 18 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 5 novembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003557/28.

(150003571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 165.003.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achtzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor Uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Johann Albert DAHMEN, wohnhaft in 6 Poststraße, 54608 Bleialf (Deutschland), hier vertreten durch:

Frau Susana GONCALVES MARTINS, Angestellte, berufsansässig in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 4 Dezember 2014.

Besagte Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Daß die Aktiengesellschaft "ALEMANNIA A.G. SPF société de gestion de patrimoine familial" (die „Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 165003, mit Sitz in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 22. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 5. Januar 2012, Nummer 37;

II.- Daß das gezeichnete Kapital der Aktiengesellschaft sich auf einhundertundneunzigtausend Euro (EUR 190.000,-), eingeteilt in einhundertundneunzig (190) Aktien zu je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

III.- Daß der Erschienene zwischenzeitlich Inhaber sämtlicher einhundertundneunzig (190) Aktien der Gesellschaft, geworden ist.

IV.- Daß derselbe Erschienene, handelnd als alleiniger Aktionär, erklärt, dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung eingestellt wurde und dass daher derselbe Erschienene erklärt und beschließt die Gesellschaft mit derselben sofortiger Wirkung aufzulösen.

V.- Daß der Erschienene, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft erklärt, alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernommen zu haben, daß alle Verbindlichkeiten beglichen wurden und daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, daß sie ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

VI.- Daß allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der aufgelösten Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihrer respektiven Mandate erteilt wurde.

VII.- Daß die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

VIII.- Daß der Erschienene, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär, sich verpflichtet, die sämtlichen Kosten dieser notariellen Urkunde zu übernehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Person, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. GONCALVES MARTINS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. Dezember 2014. Relation: EAC/2014/18336. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2015003561/49.

(150003845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### **Arcanum, Société Civile.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 920.

#### *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris la résolution suivante:

1) Ratification de la démission du gérant:

- Monsieur Jean-Claude STEFFEN, gérant, né le 13 juillet 1962 à Esch/Alzette, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 50, boulevard Kennedy.

2) Nomination du gérant:

- Monsieur Tom STEFFEN, gérant, né le 15 mars 1989 à Esch/Alzette, demeurant à L-4221 Esch/Alzette, 124, route de Luxembourg.

3) Nomination de la gérante:

- Madame Lynn STEFFEN, gérante, née le 02 juin 1990 à Esch/Alzette, demeurant à L-3332 Fennange, 81, route d'Esch. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Esch/Alzette, le 22 septembre 2014.

Les Associés

Référence de publication: 2015003570/20.

(150003474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

#### **Braemar Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

#### *Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2014 et par le conseil d'administration du 17 juillet 2014*

1) Le siège a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2) Les mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration, venus à échéance, de Mme Ingrid CER-NICCHI n'ont pas été renouvelés.

3) Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Franck BETH n'a pas été renouvelé.

4) M. Roeland DE GRAAF a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

5) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

6) M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

7) M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Roeland DE GRAAF, administrateur, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BRAEMAR MANAGEMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015003603/32.

(150003636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

### **Grinder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.640.

#### — DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

HARBIN S.A., ayant son siège social à CH 6864 Arzo, Via Crusagh, immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Tessin (Suisse) sous le numéro CH-514.3.013.992-5,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de "GRINDER S.A." (la "Société"), ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1878 du 06.10.2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 118640.

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare dissoudre et mettre en liquidation la Société avec effet immédiat.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs seront réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la dissolution et liquidation de la Société seront considérées comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Qu'il y a lieu d'annuler le registre des actionnaires.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/52. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003764/53.

(150004022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**GW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 80.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.873.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003766/10.

(150003240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Halder-GIMV Germany Program - Adams Street S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015003768/14.

(150003895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.158.

Veillez noter que l'adresse du gérant A, Monsieur Brendan John CAREY, se trouve dorénavant à 1501 McKinney, Houston 77010, Texas (Etats-Unis d'Amérique).

Luxembourg, le 8.1.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015003770/13.

(150003742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003773/18.

(150003791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**HAB2 Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.214.

Die Koordinierten Statuten vom 18. Dezember 2014 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015003776/10.

(150003881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**IBEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.458.

Les statuts coordonnés au 02/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015003796/12.

(150003796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**IC Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.138.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Mr. Michel Marques Pereira, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

Acting on behalf of the Board of Directors of IC FUND (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, notary residing in Luxembourg, on 25 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1510 of 23 July 2010 and amended on 29 December 2010 and published in the Mémorial on 14 May 2011,

By virtue of a proxy and circular resolutions dated 10 December 2014, which will remain attached to this document.

Who declared and requested the notary to state that:

I. An extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company has been held on 16 July 2014 in front of the undersigned notary, such notarial deed registered in Luxembourg A.C., on 28 July 2014, relation: LAC/2014/35419, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "EGM").

II. The EGM has decided among others to dissolve the Company and to put it into liquidation at the earliest of (i) the moment where the portfolio of the Company has been realised as noted by the board of directors of the Company and (ii) the end of the year 2014, and to mandate the board of directors of the Company to note the moment where the portfolio of the Company has been realised and to proceed to the required formalities to publish that date. The EGM further resolved that, in any case, the Company will be put into liquidation on 31 December 2014 if the portfolio of the Company has not been realised before this date.

III. The board of Directors noted on 10 December 2014 that the portfolio of the Company has been realised on 5 November 2014 and, as a consequence and in accordance with the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 16 July 2014, the board of Directors noted the dissolution and the entry into liquidation of the Company with effect as of 5 November 2014.

A copy of the circular resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: M. MARQUES PEREIRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62252. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003798/43.

(150003372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003802/18.

(150003877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.316.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;  
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003803/18.

(150003876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**IG Log 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 729.250,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.030.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;  
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003810/18.

(150003758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**IG LOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.071.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;  
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003811/18.

(150003759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Industrial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.763.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003818/18.

(150003690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**Investdevelopment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 121.616.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend und vierzehn, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCHIENEN:**

1. Herr Nicholas ILLGEN, geboren am 21. Februar 1955, in Berlin (Deutschland),
2. Frau Katrin ILLGEN, geboren am 20. Januar 1958, in Krummensee (Deutschland),  
beide wohnhaft, in D-54329 Konz, Am Kaiserwald, 9, Deutschland,

hier vertreten durch die FIDUCIAIRE EUROLUX SA, hier vertreten durch Herrn Axel MARGGRAFF, Jurist, berufliche Anschrift L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, die nach Unterzeichnung dieser Urkunde „ne varietur“ dieser beigebogen bleibt.

Die Komparenten ersuchen, durch seinen Vertreter, den amtierenden Notar ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "INVESTDEVELOPMENT S.à r.l.", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121616, gegründet worden ist gemäß Urkunde vom 14. November 2006, aufgenommen durch den Notar Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Senningerberg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2425 am 28 Dezember 2006. Die Statuten der Gesellschaft wurden letztmalig durch Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg vom 21. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 16. Mai 2008, Nummer 1194 geändert.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft einhundert zwölftausendfünfhundert Euro (112.500,00 EUR), aufgeteilt in neunhundert (900) Anteile von jeweils einhundert fünfundzwanzig Euro (125,00 EUR) beträgt.

III.- Dass die Komparenten zusammen alle Anteile der Gesellschaft halten, und somit das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert ist.

IV.- Dass die Komparenten beschließen, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, und sich zu Liquidatoren der Gesellschaft ernennen.

V.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VI.- Dass die Komparenten erklären, alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zurzeit nicht bekannt sind, solidarisch gewährleisten.

VII.- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1220 Luxembourg, 196 Rue de Beggen, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr 900,- EUR

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003824/49.

(150003512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.305.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003822/18.

(150003849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003827/18.

(150003691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.218.400,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
  3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003828/18.

(150003760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**Miraflores Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.593.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"The AMS Foundation", société de droit panaméen avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme "Miraflores Holding S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 59593, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 03 juin 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 18 septembre 1997.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à deux cent quatre-vingt mille euros (280'000.- EUR), représenté par onze mille trois cents (11 300) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Miraflores Holding S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «Miraflores Holding S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société ("Associé unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.000,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001728/47.

(150000442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Cygnus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.215.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2014*

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de la société. La nouvelle adresse est au 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Un mandataire

Référence de publication: 2015002922/14.

(150002272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

---

**IF TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.300.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003808/18.

(150003818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

---

**IF Two 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.314.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003807/18.

(150003862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

**French Toucan SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 180.287.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRENCH TOUCAN SA", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 180 287, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2745 du 4 novembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana MOUTINHO, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de Page 2 présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux Administrateurs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à R.L.", ayant son siège social à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux Page 3 associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. MOUTINHO, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 19 décembre 2014. Relation: RED/2014/2529. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015004494/64.

(150004407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

### **COURTALUX (Courtier d'assurances), Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: ACD Courtalux.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.433.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE CINQ DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian Alphonse Ghislain TASSIGNY, courtier en assurances, né à Arlon le 9 mai 1961, demeurant rue du Vicinal 76, à B-6700 Bonnert-Arlon (Belgique),

2) Madame Annick Françoise Germaine JOSET, employée privée, née à Liège le 26 novembre 1962, demeurant rue du Vicinal 76, à B-6700 Bonnert-Arlon (Belgique),

La comparante sub 2) est ici représentée par Monsieur Christian TASSIGNY prénommé, en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2014,

laquelle procuration restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société COURTALUX (Courtier d'assurances), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 854 du 19 août 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 du 21 juin 2013.

Ceci ayant été déclaré, les comparants, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, toutes souscrites et libérées par eux-mêmes moyennant versement en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

Les associés déclarent que les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Christian Alphonse Ghislain TASSIGNY, prénommé, à concurrence de trente-sept mille cent vingt-cinq euros (37.125,- EUR), soit deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) parts sociales,

2) Madame Annick Françoise Germaine JOSET, prénommée, à concurrence de trois cent soixante-quinze euros (375,- EUR), soit trois (3) parts sociales,

et toutes libérées intégralement en espèces, de sorte que ce prédit montant total de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) est dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.»

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 20 des statuts afin de permettre à la société de verser des dividendes intérimaires et décident d'insérer le texte suivant à la suite du texte existant:

« **Art. 20.** ...

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance.
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale,
- (iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. A. G. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015004372/70.

(150004113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Amara Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142/144, rue Albert Ungen.

R.C.S. Luxembourg B 193.428.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

R.A.L. MANAGEMENT S.A. SPF a Société anonyme, having its registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Hereby represented by Mrs Alexandra Fuentes, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declared to establish (the "Company").

**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "AMARA MANAGEMENT S.A.".

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The company can open branches in- and outside the country.

**3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

In addition, the Company may perform all operations relating directly or indirectly to the acquisition of trademarks, patents, designs and models, or other intangible property, and the administration, management, development and control of these patents, trademarks, designs and models or other intangible property within the meaning of the Law of 22 May 2009 on Intellectual Property.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. - Capital

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-), divided into one thousand (1.000) shares with a nominal value of thirty-two euros (EUR 32.-) par value.

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

### Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

#### 9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a “Director”), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the “Sole Director”) until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

#### 10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the “Chairman”) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors’ meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### 11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company’s interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**13. Representation of the company.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

#### **14. Statutory auditor.**

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

### **Chapter V. - General meeting of shareholders**

#### **15. Powers of the general meeting of shareholders.**

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**17. Other general meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

### **Chapter VI. - Business year, Distribution of profits**

#### **19. Business year.**

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

#### **20. Distribution of profits.**

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

### **Chapter VII. - Dissolution, Liquidation**

#### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

### Chapter VIII. - Applicable law

**22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Transitory disposition*

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2014.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2015.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the one thousand (1.000) shares:

- R.A.L. MANAGEMENT S.A. SPF .....	1.000 shares
TOTAL .....	1.000 shares

All these shares have been fully paid up so that the amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred euros (EUR 1.500.-).

#### *First extraordinary general meeting of shareholders*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 142/144, rue Albert Ungen, L-2652 Luxembourg.

2. The following person has been appointed as sole Director of the Company for a renewable period of six (6) years; his mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

Mr Gagik ADIBEKYAN, property developer, born on 23 January 1951 in Erevan (Armenia), residing at 28, Boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg;

3. Mr Dominique FONTAINE, private employee, born on 19 November 1965 in Saint-Mard (Belgium), residing in 78, rue Castel, B-6700 Arlon (Belgium) has been appointed as Statutory Auditor; its mandate will terminate immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

R.A.L. MANAGEMENT S.A. SPF, une société anonyme, dûment constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Madame Alexandra Fuentes, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la «Société»).

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «AMARA MANAGEMENT S.A.».

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La société peut ouvrir des succursales dans et en dehors du pays.

**3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

En outre, la Société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de marques, brevets, dessins et modèles, ou tout autre bien incorporel et, l'administration, la gestion, le développement et le contrôle de ces brevets, marques, dessins et modèles, ou autres biens incorporels au sens de la Loi du 22 mai 2009 sur la Propriété Intellectuelle La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**13. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 15h00.

Si ce jour est un jour férié légale, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**17. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**18. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **21. Dissolution, Liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les MILLE (1.000) actions:

- R.A.L. MANAGEMENT S.A. SPF .....	1.000 actions
TOTAL .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 142/144, rue Albert Ungen, L-2652 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur unique, pour une période maximale de six (6) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020:

- Monsieur Gagik ADIBEKYAN, né à Erevan (Arménie), le 23 janvier 1951, et demeurant au 28, Boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Dominique FONTAINE, né le 19 novembre 1965, à Saint-Mard (Belgique) et demeurant au 78, rue Castel, B-6700 Arlon (Belgique), son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2020.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/92. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005055/470.

(150005501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second of December,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains,

is held

a extraordinary general meeting of the sole shareholder of Bufab S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B112721, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 517 of 10 March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 1.00 p.m., with Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains, who appointed as secretary Mr Brigitte Wahl, with professional address in Mondorf-les-Bains,

The meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

### Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Finnveden Limited, a company incorporated under the Laws of Jersey, having its registered office at 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, and register with the Jersey Financial Services Commission under number 88766 (the "Liquidator").

### Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

There being no further business, the meeting is closed at 1.10 p.m..

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, these persons signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre,  
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bufab S.à r.l., ayant son siège social à 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112721, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 10 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Chris Oberhag, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par les actionnaires, le mandataire des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par la partie comparante seront également annexées au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés et qu'ils avaient pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Finnveden Limited, une private company constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QA, immatriculée auprès du Companies Registry department of the Jersey Financial Services Commission sous le numéro 88766 (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, B. Wahl, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civiles, le 6 janvier 2015. REM/2015/133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005117/130.

(150005062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Constructions Métalliques Franck SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7795 Bissen, 5, Z.A.C. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 38.777.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CONSTRUCTIONS METALLIQUES FRANCK S.A., avec siège social à L-7795 Bissen, 5 Z.A.C. Klengbousbiérg, (matr: 2008 2223 097) constituée par acte du notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 5 décembre 1991, publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations Numéro 202 en date du 15 mai 1992, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 38.777, changée pour la dernière fois par acte passé par-devant le notaire Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 1999, publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations Numéro 46 en date du 14 janvier 2000;

La séance est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Fernand FRANCK maître-serrurier, demeurant à L-8156 Bridel, 26, rue Lucien Wercollier;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui après avoir été signée par les mandataires et les actionnaires représentés, ainsi que par le président du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour*

Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000), divisé en deux mille actions (2.000) de deux cent cinquante euros chacune à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) représenté par 1.400 actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune, par l'annulation de six cents (600) actions propres détenues par la société elle-même.

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction du capital social.

2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président et le notaire instrumentaire. La liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000), divisé en deux mille actions (2.000) de deux cent cinquante euros chacune à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000) représenté par 1.400 actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune, et décide en conséquence l'annulation des six cents (600) actions propres détenues par la société elle-même.

La nouvelle répartition des actions, après la réduction du capital sera la suivante:

M. Fernand FRANCK .....	1.400 actions
Total: .....	1.400 actions

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction du capital social prévue dans les résolutions ci-dessus.

En conséquent, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social de la société est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000.-) représenté par 1.400 actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs Marie-Thérèse FRANCK, demeurant à Bissen, et Monsieur Arnold FRANCK, demeurant à Reuler. Ils ne seront pas remplacés et Monsieur Fernand FRANCK sera seul administrateur avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Déclaration du comparant*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison de la présente réduction de capital social, est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fernand FRANCK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16616. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005223/79.

(150006026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.057.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des associés (ci-après les «Associés») prises en date du 4 décembre 2014 que:

1. Les Associés ont décidé de clôturer la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015005227/15.

(150005354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Cottex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.589.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015005226/12.

(150005530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

---

**Cynthia Infrastructures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.418.

—  
STATUTS

L'an deux mil quinze, le huit janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

FPCI YANIS, un fonds de droit français ayant son siège au 6 Place de la République Dominicaine, F-75017 Paris (France), représenté par sa société de gestion EQUITIS GESTION S.A.S., une société de droit français, ayant son siège social au 6 Place de la République Dominicaine, F-75017 Paris (France), inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris (RCS Paris) sous le numéro 431 252 121,

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «CYNTHIA INFRASTRUCTURES S.A.».

La Société est constituée par un actionnaire unique. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Durée de la Société.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'Actionnaire Unique statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chaque, chacune disposant d'une voix.

Les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions de l'Actionnaire Unique par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'actionnaire, ou pour être affecté à la réserve légale.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** L'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux ou de résolutions de l'Actionnaire Unique.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi de juin à 16.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 7. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

**Art. 8. Administration de la Société.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Elle peut également, dans les cas prévus par la loi, être administrée par un Administrateur Unique.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Actionnaire Unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Actionnaire Unique peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

**Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration.** En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs A et d'un administrateur B.

**Art. 11. Commissaire(s).** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Le commissaire est nommé par l'Actionnaire Unique de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

**Art. 13. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Actionnaire Unique décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 14. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Actionnaire unique statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Actionnaire Unique décidant cette liquidation. L'Actionnaire Unique déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 15. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 16. Droit applicable.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier mardi du mois de juin en 2016.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, FPCI YANIS, prénommé et représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société, et déclare que toutes ces actions sont libérées par le prédit souscripteur à hauteur de 100% (cent pour cent) moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique:*

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1);
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs A de la Société:
  - (i) Monsieur Arnaud LAFORGE, né le 04.04.1956 à Clichy-La-Garenne (France), demeurant 16 rue des Laboureurs, Marolles-En-Brie, F-94440 France
  - (ii) Monsieur Jean-Jacques JACOB, né le 20.03.1966 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant 72 rue Boissière, Paris, F-75116 France
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs B de la Société:
  - (i) Monsieur Christian MOGNOL, né le 15.01.1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg
  - (ii) Monsieur Daniel PIERRE, né le 13.12.1967 à Arlon (Belgique); demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg;
  - (iii) Monsieur Francisco DA SILVA, né à 30.11.1959 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.
4. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire aux comptes de la Société;
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020;
6. Le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 09 janvier 2015. 2LAC/2015/695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005230/212.

(150005220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**CROWN PREMIUM V S.A., CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.376.

Am dreiundzwanzigsten Tag des Monats Dezember im Jahre zweitausendvierzehn, vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz in Rambrouch, im Großherzogtum Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAVFIS, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital als spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 163376, welche durch notarielle Urkunde des Notarin Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, am 02. September 2011 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 19. September 2011 unter Nummer 2202 (die Gesellschaft), abgehalten.

Die Versammlung ernennt Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, berufsansässig in Luxemburg als Vorsitzende.

Die Vorsitzende bestimmt Vicky Richter, Juristin, berufsansässig in Luxemburg zur Schriftführerin der Versammlung.

Zur Stimmzählerin der Versammlung ernennt diese Dr. Kristina Lauer, berufsansässig in Luxemburg.

(Die Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmzählerin werden nachstehend gemeinsam als die Versammlungsleitung bezeichnet).

Nach der Ernennung der Versammlungsleitung erklärt die Vorsitzende und ersucht den Notar um die Beurkundung des Folgenden:

I. Die vorliegende Generalversammlung der Aktionäre wurde durch Einberufungsschreiben, welches die Tagesordnung enthielt, vom 3. Dezember 2014, gemäß der der Versammlung vorliegenden Kopie, einberufen.

II. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste dargestellt. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten der vertretenen Ge-

sellschafter werden nach deren Unterzeichnung ne varietur durch die Versammlungsleitung und die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

III. Das gemäß der Satzung der Gesellschaft erforderliche Anwesenheitsquorum um über die einzelnen Punkte der Tagesordnung beraten und abstimmen zu können ist mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals und jeder Beschluss über die einzelnen Punkte der Tagesordnung muss von mindestens zwei Drittel (2/3) der abgegebenen Stimmen sowie der ausdrücklichen Zustimmung des Verwaltungsrates beschieden werden.

IV. Aus der genannten Anwesenheitsliste geht hervor, dass neunhundertdreiunddreißigtausendfünfhundertzweiundsiebzig Aktien (933.572 Aktien), welche dreiundneunzig Komma sechs neun Prozent (93,69 %) der von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien darstellen, bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte, welche den Aktionären bekannt sind, abstimmen kann. Die Aktionäre erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung informiert worden zu sein.

V. Die gegenwärtige Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und beschlussfähig für alle Punkte der Tagesordnung.

VI. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Neufassung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft;
2. Neufassung von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft;
3. Neufassung von Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft;
4. Neufassung von Artikel 14 der Satzung der Gesellschaft;
5. Neufassung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft;
6. Neufassung von Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft;
7. Neufassung von Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft;
8. Neufassung von Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft; und
9. Neufassung von Artikel 27 der Satzung der Gesellschaft.

Nachdem diese Tatsachen von der Versammlung als wahr dargelegt und anerkannt wurden, hat die Versammlung nach Beratung, den Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Da die Gesellschaft als alternativer Investmentfonds (AIF) qualifiziert und dementsprechend einen Verwalter alternativer Investmentfonds bestellt hat, beschließen die Aktionäre, dass Artikel 1 der Satzung geändert wird und nunmehr wie folgt lauten soll:

„ **Art. 1. Bezeichnung.** Zwischen dem Unterzeichneten und allen, welche zukünftig Eigentümer von nachfolgend ausgegebenen Aktien werden, besteht eine Aktiengesellschaft (société anonyme) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital als spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) gemäß Kapitel 3 des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds (das „Gesetz von 2007“) unter der Bezeichnung „CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS“ („CROWN PREMIUM V S.A.“ oder die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft qualifiziert als alternativer Investmentfonds („AIF“) wie durch die Richtlinie 2011/61/EU des Europäischen Parlaments und des Rates vom 8. Juni 2011 über die Verwalter alternativer Investmentfonds in der jeweils geltenden Fassung (die „AIFM Richtlinie“) und das Luxemburger Gesetz vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds (das „Gesetz von 2013“) definiert und hat gemäß Artikel 4 Absatz 1 Buchstabe a) des Gesetzes von 2013 einen Verwalter alternativer Investmentfonds („AIFM“) bestellt.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 10 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 10. Ausgabe und Rücknahme von Aktien.** Die Zeichnung von Aktien ist sowohl für bestehende als auch für potentielle Aktionäre grundsätzlich mehreren bestimmten Zeichnungsperioden unterworfen. Sie werden durch den Verwaltungsrat festgelegt und im Private Placement Memorandum näher beschrieben.

Der Verwaltungsrat wird Vorschriften erlassen, die eine faire Behandlung der Aktionäre gewährleisten, sowie, wann immer ein Aktionär eine Vorzugsbehandlung oder einen Anspruch auf eine solche Behandlung erhält, eine Erläuterung dieser Behandlung, der Art der Aktionäre, die eine solche Vorzugsbehandlung erhalten, sowie gegebenenfalls der rechtlichen oder wirtschaftlichen Verbindungen zwischen diesen Aktionären und der Gesellschaft oder dem AIFM. Näheres regelt das Private Placement Memorandum der Gesellschaft.

[...]

Der Verwaltungsrat behält sich das Recht vor, jedes Angebot eines Investors auf Abschluss einer Zeichnungsvereinbarung ganz oder teilweise abzulehnen. Etwaige Zahlungen auf nicht vom Verwaltungsrat angenommene Zeichnungsvereinbarungen wird die Verwahrstelle in solchen Fällen unverzüglich erstatten. Nach Beendigung der im Private Placement Memorandum beschriebenen Zeichnungsperioden erfolgt die Ausgabe von Aktien zum letzten Nettovermögenswert pro Aktie, der jeweils am Stichtag des Verwaltungsratsbeschlusses über die Aktienausgabe vorliegt.

[...]"

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 12 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

##### **„ Art. 12. Nettovermögenswert. [...]**

Die Verbindlichkeiten der CROWN PREMIUM V S.A. umfassen:

- sämtliche Kredite und Forderungen gegen CROWN PREMIUM V S.A.;
- Kosten des Erwerbs, des Haltens und Veräußerns von Vermögenswerten (einschließlich der Kosten, die in diesem Zusammenhang beauftragten Dritten entstehen);
- angefallene und zu zahlende Kosten (einschließlich der Vergütung des AIFM, des Global Distributors, der zentralen Verwaltungsstelle, Beratungskosten, Kosten für die Verwahrstelle); wobei die Kosten des AIFM und des Global Distributors ausschließlich von der jeweiligen Aktienklasse A zu tragen sind;
- sämtliche Verbindlichkeiten, einschließlich Zahlungsverpflichtungen aus fälligen vertraglichen Verbindlichkeiten und beschlossene, aber noch nicht vorgenommene Ausschüttungen;
- vom Verwaltungsrat genehmigte und angenommene Verpflichtungen der CROWN PREMIUM V S.A.;
- sämtliche sonstigen Verbindlichkeiten der CROWN PREMIUM V S.A.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 14 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

**„ Art. 14. Verwaltungsrat.** CROWN PREMIUM V S.A. wird von einem Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, welche nicht Aktionär von CROWN PREMIUM V S.A. sein müssen. Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in dieser Satzung ist als Verweis auf den Verwaltungsrat oder eine von diesem ermächtigte Person, einschließlich des AIFM zu verstehen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Dauer von höchstens sechs Jahren durch einfache Mehrheit der Stimmen der anwesenden und/oder vertretenen Aktionäre im Rahmen der Generalversammlung gewählt; die Generalversammlung beschließt außerdem die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Vergütung und die Dauer ihrer Amtszeit.

[...]"

#### *Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 16 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

##### **„ Art. 16. Übertragung von Befugnissen. [...]**

CROWN PREMIUM V S.A. kann, wie im Einzelnen im Private Placement Memorandum von CROWN PREMIUM V S.A. beschrieben, einen AIFM und Dienstleister für CROWN PREMIUM V S.A. bestellen, welche gegenüber CROWN PREMIUM V S.A. oder den Aktionären Leistungen erbringen sollen.

[...]"

#### *Sechster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 19 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

##### **„ Art. 19. Interessenkonflikte. [...]**

Ein „persönliches Interesse“ eines Mitglieds des Verwaltungsrates an einer Transaktion von CROWN PREMIUM V S.A. besteht jedoch nicht bereits deswegen, weil das Mitglied des Verwaltungsrates in irgendeiner Rechtsbeziehung zu der Vertragspartei von CROWN PREMIUM V S.A. steht. Die vorstehenden Regeln finden überdies keine Anwendung auf Entscheidungen des Verwaltungsrates, die die laufende Geschäftsführung von CROWN PREMIUM V S.A. unter gewöhnlichen Bedingungen betreffen.

In jedem Fall setzt der AIFM, bevor er eine Transaktion für die Gesellschaft tätigt, die Aktionäre unmissverständlich über die allgemeine Art bzw. Quellen der Interessenkonflikte in Kenntnis, falls die vom AIFM zur Ermittlung, Vorbeugung, Beilegung und Beobachtung von Interessenkonflikten getroffenen organisatorischen Vorkehrungen nicht ausreichen, um nach vernünftigen Ermessens zu gewährleisten, dass das Risiko einer Beeinträchtigung von Interessen der Aktionäre vermieden wird. Ein Mitglied des Verwaltungsrates ist nicht verpflichtet, gegenüber CROWN PREMIUM V S.A. Informationen offen zu legen, wenn das Mitglied des Verwaltungsrates dadurch Vertraulichkeitsverpflichtungen verletzen würde.“

#### *Siebter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, Artikel 21 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

##### **„ Art. 21. Generalversammlung. [...]**

Ein Aktionär kann sich bei jeder Generalversammlung durch eine schriftliche Vollmacht an eine andere Person oder Unternehmen (z. B. Verwahrstelle), welche kein Aktionär sein muss, vertreten lassen.

[...]"

### Achter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 22 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 22. Verwahrstelle.** In dem gesetzlich erforderlichen Umfang werden CROWN PREMIUM V S.A. und LGT CP (Ireland) einen Verwahrstellenvertrag mit einer luxemburgischen Bank im Sinne des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, in seiner jeweils gültigen Fassung und in Übereinstimmung mit Artikel 33 des Gesetzes von 2007 und Artikel 19 Abs. 2 des Gesetzes von 2013 (die „Verwahrstelle“) abschließen.

Die Verwahrstelle wird die Pflichten erfüllen und die Verantwortung übernehmen, wie dies gemäß den anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere dem Gesetz von 2007 und dem Gesetz von 2013, und dem Verwahrstellenvertrag vorgesehen ist und ausschließlich im Interesse der Aktionäre handeln. Insbesondere beinhaltet dies:

- Geld in Geldkonten zu halten und Geldströme zu beobachten;
- verwahrfähige Finanzinstrumente für die Gesellschaft zu verwahren;
- die Eigentümerüberprüfung und Buchhaltungspflichten im Hinblick auf sonstige Vermögenswerte der Gesellschaft;
- die Durchführung von Beobachtungs- und Prüfungsaufgaben.

Sofern das Recht eines Drittstaates dies erfordert, dass bestimmte Finanzinstrumente durch eine örtliche Einrichtung verwahrt werden und keine örtliche Einrichtung vorhanden ist, die die Anforderungen an die Delegation von Aufgaben der Verwahrstelle nach dem Gesetz von 2013 erfüllt, ist die Gesellschaft ausdrücklich dazu befugt, die Verwahrstelle schriftlich aus ihrer Verantwortung im Hinblick auf die Verwahrung solcher Finanzinstrumente für den Fall zu entlassen, dass die Verwahrstelle von der Gesellschaft oder dem AIFM angewiesen wurde, die Verwahrung solcher Finanzinstrumente an eine solche lokale Einrichtung zu delegieren und unter der Voraussetzung, dass die Bedingungen des Artikel 19 Abs. 14 des Gesetzes von 2013 erfüllt sind.

Sowohl die Verwahrstelle als auch CROWN PREMIUM V S.A. sind berechtigt, die Verwahrstellenbestellung jederzeit im Einklang mit dem Verwahrstellenvertrag zu kündigen. In diesem Fall wird der Verwaltungsrat alle Anstrengungen unternehmen, um mit Genehmigung der zuständigen Aufsichtsbehörde eine andere Bank zur Verwahrstelle zu bestellen. Bis zur Bestellung einer neuen Verwahrstelle wird die bisherige Verwahrstelle zum Schutz der Interessen der Aktionäre ihren Pflichten als Verwahrstelle vollumfänglich nachkommen.“

### Neunter Beschluss

Die Versammlung beschließt, Artikel 27 der Satzung zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

„ **Art. 27. Liquidation.** [...]

Der Liquidationserlös, der von Aktionären nach Abschluss der Liquidation nicht eingefordert wurde, verbleibt bei der Verwahrstelle während des gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraums und wird anschließend bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt; nach 30 Jahren verfällt der Liquidationserlös.“

### Erklärung

Worüber diese Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, mit Datum wie eingangs erwähnt, errichtet wurde.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Versammlungsleitung, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Versammlungsleitung gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Stadler-Tja, Richter, Lauer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2014. Relation: RED/2014/2666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 31. Dezember 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015005228/180.

(150005424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

### Continental Pac Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 64.010.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den achtzehnten Tag im Monat Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CONTINENTAL PAC INDUSTRIES S.A., deren Gesellschaftssitz gekündigt wurde, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 64010, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond

SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 19. März 1998, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 482 vom 1. Juli 1998. Die Satzung wurde abgeändert durch Notar Edmond SCHROEDER, vorbenannt, am 13. Dezember 2001, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 535 vom 5. April 2002 (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Richard Kohl, Buchhalter, beruflich wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech;

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Richard Kohl, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

2.- In Folge dessen, Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

In Folge dessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

„ **Art. 1. Form, Bezeichnung, Sitz und Dauer.** Zwischen den Vertragsparteien und solchen, die es noch werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CONTINENTAL PAC INDUSTRIES S.A. gegründet.

Sie unterliegt den Gesetzen vom zehnten August eintausendneuhundertfünfzehn einschliesslich der Änderungsgesetze, sowie den gegenwärtigen Satzungen.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

#### *Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

#### *Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Richard Kohl, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2014. LAC / 2014 / 61182. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Januar 2015.

Référence de publication: 2015005224/60.

(150005863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.653.

Suite à une erreur matérielle sur la notification du 29 décembre 2014 déposée avec référence L140233149 il est notifié que la Société a pris acte:

- de la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph en tant que gérant B de la Société avec effet au 29 décembre 2014;
- de la démission de Monsieur GOFFIN Julien en tant que gérant B de la Société avec effet au 29 décembre 2014;
- de la démission de Monsieur BEISSEL Pierre en tant que gérant B de la Société avec effet au 29 décembre 2014;
- de la démission de Monsieur DOUGHERTY James en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 décembre 2014;
- de la démission de Monsieur BUTT Nicholas Alec Geoffrey en tant que gérant A de la Société avec effet au 29 décembre 2014;

La Société a décidé également de nommer:

- la Société Exequate Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 29 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Résultant des décisions susmentionnées, le gérant unique de la Société est:

- Exequate Partners S.A.

Il résulte que la Société a pris acte en date du 22 décembre 2014:

- de la démission de Monsieur SCHWARTZ Lewis en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 décembre 2014

Il est aussi notifié que:

- Monsieur James Dougherty, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, (Etats-Unis), résidant au 100, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830 (Etats-Unis), a été nommé en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. DOUGHERTY James, Gérant A;
- M. BUTT Nicholas Alec Geoffrey, Gérant A;
- M. TSCHEPE Christoph, gérant B;
- M. GOFFIN Julien, gérant B;
- M. BEISSEL Pierre, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Ridge RE 22 S.à r.l.

Exequate Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015004823/40.

(150004317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Soma.lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 103.284.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 30 décembre 2014 que nous démissionnons de notre fonction de commissaire aux comptes de la société SOMA.LU S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103 284

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015004878/13.

(150004442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Moser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.290.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOSER S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2467 du 04 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171.290.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social de la Société d'un montant de VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 29.980.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 60.980.-) à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) par l'annulation de DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (2.998) actions dont DEUX MILLE SEPT CENT SEIZE (2.716.-) actions de classe A avec droit de vote et DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX (282) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts,

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de VINGT-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 29.980.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 60.980.-) à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) par l'annulation de DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (2.998) actions dont DEUX MILLE SEPT CENT SEIZE (2.716.-) actions de classe A avec droit de vote et DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX (282) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-)

En conséquence de quoi l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par TROIS MILLE CENTS (3.100) actions dont MILLE CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (1.552) actions de classe A avec droit de vote et MILLE CINQ CENT QUARANTE-HUIT (1.548) actions de classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: THILLMANY, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2015. Relation: EAC/2015/71. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 08/01/2015.

Référence de publication: 2015003932/52.

(150003572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.